

Ecole

Nom :	ECAM LaSalle
Sigle :	ECAM LaSalle
Type :	Privé
Académie :	Lyon
Sites de l'école :	Lyon

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Première accréditation (pas d'antériorité)

Objet de la demande d'accréditation

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
Spécialité(s) :	Cybersécurité et informatique industrielle
Voie(s) :	FISEA
Site(s) :	Lyon
Spécialité(s) :	Génie énergétique
Voie(s) :	FISEA
Site(s) :	Lyon

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par ECAM LaSalle ;
- Vu le rapport établi par Rodolphe REVERCHON (membre de la CTI, rapporteur principal), Didier ERASME (corapporteur), Anne SCHULZ-BEENKEN (experte internationale), Estelle COURTOT (experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 18-19 novembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en sciences et ingénierie - génie énergétique, sur le site de Lyon	FISEA	2026	2028-2029

Avis défavorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Motif de l'avis défavorable
Bachelor en sciences et ingénierie - cybersécurité et informatique industrielle, sur le site de Lyon	FISEA		Absence de plan de recrutement nécessaire à la composition de l'équipe pédagogique permanente affectée à la formation « cybersécurité et informatique industrielle » conformément aux exigences du référentiel R&O.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Accélérer le processus de déploiement et d'appropriation de la démarche compétences par ses différents acteurs ;
- Compléter les fiches RNCP sous leur nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit en cohérence avec le règlement des études et la déclinaison de la démarche compétences ;
- Enrichir la pratique Qualité par le déploiement d'un système de management adressant l'ensemble des parties prenantes et intégrant des méthodes éprouvées de gestion et partage de l'information ;
- Etablir et déployer un processus formalisé d'enquêtes auprès des diplômés pour en connaître les évolutions professionnelles ;
- Réaliser le plan de recrutement nécessaire à l'atteinte d'un taux d'encadrement conforme aux préconisations du référentiel face à l'accroissement attendu de l'effectif apprenant ;
- Analyser la pertinence du calendrier d'alternance, principalement sur le dernier semestre du cursus, au regard des attendus d'une formation par apprentissage ;
- Formaliser les mesures applicables aux apprenants n'ayant pu obtenir de contrat d'apprentissage lors de l'entrée en 2ème année ;
- Renforcer la formation des apprenants aux méthodes, techniques et pratiques de Recherche ;
- Renforcer la formation académique des apprenants à l'entreprise, l'innovation et l'entrepreneuriat ;
- Garantir une composition du corps enseignant permanent conforme aux standards d'une formation d'ingénieur tels que décrits dans R&O ;
- Réviser le règlement des études pour y rendre obligatoire la clause de mobilité internationale.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 18 novembre 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 9 décembre 2025

La présidente
Claire PEYRATOUT

